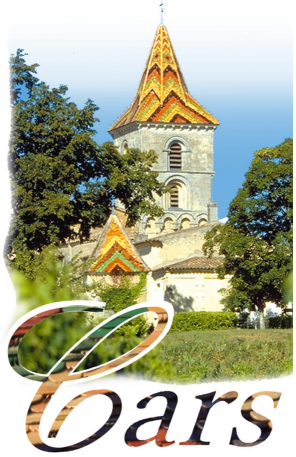

COMMUNE DE CARS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 05 juin 2025 à 19h00

A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAIGUE, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Nicolas CARREAU, Etienne DELOMIER

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Dominique FARGES, Laure BOUCAUD et Béatrice RUIZ et M Jérôme DURAND

Pouvoir (1) : Mme Laure BOUCAUD à Mme Nicole DELAUGE

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme Nicole DELAUGE**

QUORUM : OUI

Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et M Mathieu DELOMIER secrétaire de séance signent le PV.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

1. Lancement du marché à procédure adapte (MAPA) pour les travaux d'entretien des routes 2025

Vote à main levée

Pour : unanimité	Contre : 0	Abstention : 0
	Nom et Prénom :	Nom et prénom :

Monsieur le Maire rappelle que la société d'ingénierie ECTAUR assure la Maitrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes, cf. délibération N° 27022025-02.
Le dossier d'Avant-Projet est présenté en séance.
Monsieur le Maire informe qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé concernant ces travaux d'entretien des routes pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2. Choix d'une entreprise pour la rénovation de la toiture du local de chasse

Vote à main levée

Pour : unanimité	Contre : 0	Abstention : 0
	Nom et Prénom :	Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'association de chasse de la commune a besoin d'un local équipé pour le traitement post battues. En effet les battues administratives sont de plus en plus nombreuses et le traitement du gibier doit être réaliser dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène. La commune a décidé de mettre à disposition un local attenant à la maison « Audureau ». Ce local nécessite quelques rénovations dont la principale est la remise en état de la toiture.
Nous avons fait établir deux chiffrages pour ces travaux.

- L'entreprise SARL F. CHOURY de Saint SEURIN de CURSAC pour un montant de 12 396,18 € HT soit 14 875,42 € TTC
- L'entreprise TETARD COUVERTURE de Saint GIRONS d'AIGUEVIVES pour un montant de 8 939,50 € HT soit 9 833,45 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TETARD COUVERTURE proposant un cout moindre pour une prestation équivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de choisir l'entreprise TETARD COUVERTURE pour les travaux de rénovation d'une partie de la toiture du foyer pour un montant de 8 939,50 € HT soit 9 833,45 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

3. Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) – avis du conseil municipal sur le projet arrête

Vote à main levée

Pour : unanimité	Contre : 0	Abstention : 0
	Nom et Prénom :	Nom et prénom :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réglementation pour les enseignes.

Contexte

Le RLPi est un document de gestion de l'affichage publicitaire sur le territoire de la communauté de communes. Il « permet aux collectivités territoriales d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure aux enjeux locaux et à la réalité des territoires. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre des objectifs de préservation des paysages, qu'ils soient naturels ou bâtis, urbains, péri-urbains ou ruraux et du cadre de vie et des objectifs de développement économique des territoires en garantissant le droit à l'expression et à la diffusion d'informations » (Ministère de la transition écologique).
La réglementation nationale de la publicité relève du code de l'environnement. L'élaboration d'un RLPi vise à encadrer les conditions et caractéristiques d'implantation des publicités, pré-enseignes et enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. A ce titre, le RLPi a essentiellement pour finalité de restreindre les possibilités d'affichage publicitaire afin d'apporter une réponse adaptée à la préservation du patrimoine architectural et paysager puisqu'à l'exception de rares dérogations, les règles locales sont toujours plus contraignantes que les règles nationales.

La concertation

Par mimétisme avec la procédure d'élaboration d'un PLU(i) et conformément aux obligations règlementaires des articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme, la délibération de prescription a défini les modalités de concertation applicables au RLPi.
Ces modalités de concertation ont permis à tous :

- d'informer et d'expliquer la démarche du territoire
- de favoriser l'appropriation des enjeux du territoire et des objectifs du territoire
- d'échanger autour de ce projet

Le règlement arrêté en conseil communautaire le 21 mai 2025
Les travaux menés conjointement avec les communes et en association avec l'ensemble des personnes intéressées au projet (grand public, professionnel, personnes publiques associées…) ont permis de constituer un projet comportant :

- Un rapport de présentation qui se compose notamment du diagnostic, des orientations et objectifs choisis, et de l'explication des choix retenus par rapport à ces orientations et objectifs ;
- Un règlement écrit ;
- Des annexes comportant notamment un plan de zonage Des annexes comportant notamment un plan de zonage.

Ce règlement porte sur trois grands ensembles de dispositifs publicitaires :

1) Les publicités et pré-enseignes,
2) Les enseignes,
3) Les supports lumineux à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local a usage commercial.

Les règles nationales non restreintes par le RLPi arrêté demeurent applicables dans leur totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Donner un avis favorable au projet de RLPi arrêté de la Communauté de Communes de Blaye
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2. Informations

➢ **DIA**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310025J0007	05/05/2025	Non préempté

➢ **Avancement travaux écoles**

La faïence des murs des toilettes de la maternelle est terminée. Les murs sont prêts à être peint et les plafonds attendent les dalles et éclairage. Aucun point dur existe aujourd'hui. L'objectif est toujours de finir les travaux le 30 juin et une levée des réserves le 15 juillet. Le réaménagement de l'école pourrait commencer le 30 juin en fonction des réserves. L'inauguration est envisagée début septembre.

Suite à la visite PPMS organisée par l'Académie plusieurs recommandations ont été soumises à la commune. Notamment la vidéo surveillance à l'entrée de l'école, un visiophone avec ouverture à distance du petit portail, un signal sonore PPMS plus fort, des déclencheurs anti intrusion accessibles depuis les cours et à la cantine, des clôtures plus hautes par endroit, des stores déroulants sur les portes vitrées d'entrée de classe.

➢ **Journal communal**

La rédaction du journal est cours.

➢ **PLUI enquête publique**

L'enquête publique commence le 16 juin et ce jusqu'au 18 juillet. L'affiche a été mise en place à la mairie et publiée sur le site de la commune le 02 juin. Le commissaire enquêteur organise des permanences (voir affichage) et chaque commune mettra à disposition un registre d'enquête publique pour recevoir les observations des habitants.

➢ **Information sur les négociations avec le SMICVAL**

La médiation entre le collectif des 53 communes et le SMICVAL est toujours en cours. Une réflexion est menée par les deux acteurs pour sortir de la crise.
Notre combat engagé depuis la fin 2022 a permis de freiner la réforme que nous jugeons injuste et non concertée.

3. Les Commissions

Voir annexe

4. Questions diverses

Le fauchage des fossés est prévu début juillet.
Réunion de quartier à faire au Ripassou (arbres).
Marie Claude ATSEM à l'école part à la retraite fin septembre. Son remplacement se prépare.
La brocante s'est très bien passée. Le comité des fêtes est très satisfait de l'organisation.
Collectif Métissé doit venir pour la fête de Cars en août.

M Nicolas CARREAU a été surpris à la lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du montant de 3,3 M€ pour la construction du nouveau siège administratif de la CCB. M Mathieu DELOMIER rappelle que la CCB loue aujourd'hui ses locaux et que l'objectif du nouveau siège est d'être propriétaire des bâtiments mais aussi de regrouper l'ensemble des services dispersés sur deux sites à Blaye et un autre à St Christoly. M N. CARREAU déplore toutefois les décisions de réorientation financière de la CCB qui ont amené la suppression de l'école de musique et son remplacement par une association musicale qui ne propose évidemment pas une éducation musicale équivalente, la construction d'un Office du Tourisme déficitaire et une maison de santé ambitieuse dans laquelle la CCB n'a pas su retenir (attirer ?) les professionnels de santé.

M N. CARREAU rappelle que la situation professionnelle et financière des viticulteurs atteint des niveaux très critiques des liquidations judiciaires sont en cours. Au-delà des drames familiaux que vivent certains viticulteurs, cette crise profonde entraine des pertes d'emplois locaux.

M Mathieu DELOMIER informe que les ATSEM voudraient des arbres dans la cour de l'école pour faire de l'ombre.
M Etienne DELOMIER informe que le syndicat des lycées et des collèges qui est dissout a rompu le contrat de leur secrétaire.
Tous à vélo : le 14 juin
Pique-nique des Carsiens : le 4 juillet

Fin de la séance à 21h03

Signature du Maire Signature du ou de la secrétaire

ANNEXE : LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)